



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 décembre 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-dix-neuvième session

Points 139 et 140 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour 2025

#### Planification des programmes

## Projet de budget-programme pour 2025

### Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur : M. Elaye-Djibril Yacin Abdillahi (Djibouti)*

1. À sa 5<sup>e</sup> séance et à la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 16 octobre et 24 décembre 2024, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général concernant les incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination ([A/C.5/79/2](#)) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/79/7/Add.7](#)). Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants<sup>1</sup>.

2. À la reprise de sa 22<sup>e</sup> séance, le 24 décembre, la Commission était saisie d'un projet de décision ([A/C.5/79/L.22](#), sect. A), déposé par sa Présidente à l'issue de consultations coordonnées par la représentante de la Guinée. À la même séance, elle a adopté le projet de décision [A/C.5/79/L.22](#) sans le mettre aux voix (voir par. 3).

---

<sup>1</sup> [A/C.5/79/SR.5](#) et [A/C.5/79/SR.22/Add.1](#).



## Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>, la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle souscrit aux recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination au sujet du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de plan-programme pour 2025, auquel serait ajouté un nouveau paragraphe 9.85 k), en adoptant le projet de résolution A/C.5/79/L.19 sur la planification des programmes, il faudrait prévoir, au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025, des ressources supplémentaires d'un montant de 358 500 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve, qui serviraient notamment à financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-4 pour une durée d'un an en 2025, ainsi qu'un montant de 24 000 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

---

<sup>1</sup> A/C.5/79/2.

<sup>2</sup> A/79/7/Add.7.